



Téléphone : 02.99.34.10.20  
Télécopie : 02.99.34.09.04

# ARRETE MUNICIPAL

## REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

### TOURNAGE BBC Studios France – TOP GEAR

Le Maire de Lohéac,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.417-12 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4<sup>ème</sup> partie du 7 juillet 1977),

Considérant qu'il convient de mettre en place une interdiction de circulation et de stationnement au niveau du Bar du Centre, de la rue de la Poste, du chemin du Clos D'Ahaut, la Basse-Cour ainsi que le parking Châteaubriant afin d'autoriser la société BBC Studios France pour qu'elle puisse réaliser le tournage.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits :

- **Mardi 19 décembre 2023 de 14 h 00 à 20 h 30 :**
  - Sur la place du Bar du Centre,
  - Du 16 au 32 rue de la Poste
- **Mercredi 20 décembre 2023 de 13h00 à 17h00**
  - Le chemin communal CR 212 du Clos D'Ahaut,
  -
- **Vendredi 22 décembre 2023 de 08h00 à 11h00**
  - Sur la VC 7, VC 103 et VC 110
- **DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 14H00 AU VENDREDI 22 DECEMBRE 2023 17H00**
  - Parking Châteaubriant

**ARTICLE 2 :** La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par la société INEO.

Cet arrêté prendra effet dès que la signalisation correspondante aura été mise en place.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC, et remise à l'intéressé.

Fait à LOHEAC, le 15 décembre 2023

Le Maire, Patrick BERTIN,

